

**FMH**

Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte

Fédération des médecins suisses

Federazione dei medici svizzeri

Swiss Medical Association

Communiqué de presse

Berne, le 7 juin 2007

La loi doit être améliorée !

La FMH soutient l'initiative «Pour une protection face à la violence des armes»

La FMH – soit le corps médical suisse – soutient l'initiative populaire fédérale «Pour une protection face à la violence des armes» et, partant, l'amélioration de la loi sur les armes et de la loi sur l'armée. Ainsi en a décidé l'Assemblée des délégués de l'organisation faîtière des médecins, réunie aujourd'hui à Berne.

Le principal objectif visé par là est de faire diminuer les cas de suicide commis avec une arme et d'empêcher la violence domestique perpétrée par les armes. De nombreuses études prouvent qu'un contrôle plus sévère de la détention d'armes à feu, une baisse de la facilité d'accès à ces dernières et des lieux d'entreposage adéquats constituent des mesures appropriées pour atteindre cet objectif.

Les points suivants sont particulièrement importants pour la FMH: la preuve du besoin et une formation adéquate seront désormais exigées pour l'acquisition, la détention, le port et l'utilisation d'une arme. Pour assurer un meilleur contrôle, la Confédération tiendra en outre un registre fédéral des armes à feu. Et en dehors des périodes de service militaire, les armes des soldats seront conservées exclusivement dans des locaux sécurisés de l'armée.

Cette initiative représente étape nécessaire sur la voie menant à une meilleure protection contre la violence par les armes.

Renseignements: Jacques de Haller, président de la FMH, no de tél. 031/ 359 12 52